



Modalités d'organisation de l'école Notre-Dame en contexte de Covid

Intention

- Assurer la sécurité des élèves et du personnel par le respect des directives de la santé publique

Accès à l'école

- Limiter le nombre de visiteurs
- Se désinfecter les mains à l'entrée de l'école
- Demeurer à 2 mètres de toute autre personne
- Se munir d'un couvre-visage pour toute personne à partir de la 5e année

Groupe-classe

- Un groupe-classe stable est assigné à votre enfant. Les élèves restent dans un même local, sans besoin de mesures de distanciation particulières entre les élèves d'un même groupe.

Matériel

- Chaque élève doit posséder son matériel. Les échanges ou les prêts de matériel seront à éviter. Au besoin, l'enseignant s'occupera de prêter ce qui manque à votre enfant.
- Un pupitre et un casier lui seront assignés. Le soir, nous inviterons les élèves à rapporter le matériel essentiel à leurs apprentissages.
- Nous vous demandons de **fournir une gourde d'eau** à votre enfant puisque les fontaines serviront au remplissage uniquement.

Désinfection

- La fréquence ainsi que la séquence de désinfection ont été revues et sont déjà mises en place.
- Certaines aires communes seront accessibles et désinfectées entre les groupes.

Mesures d'hygiène personnelle

- Chaque enfant devra laver ses mains lorsqu'il entre dans l'école, avant et après avoir mangé, avant et après avoir changé de local.
- Les lavabos de classe permettront à tous de se laver les mains.
- Du gel hydroalcoolique sera également mis à leur disposition.
- Les changements de vêtements ne seront plus possibles. Nous invitons donc chaque parent à rappeler aux enfants :
 1. De revêtir ses vêtements d'éducation physique le matin d'une journée où il a un cours;
 2. D'être propre ou d'apporter du déodorant pour éviter des situations inconfortables;
 3. En tout temps, les élèves devront porter des souliers de course afin de profiter rapidement des périodes de jeux extérieurs et des cours d'éducation physique. Nous limiterons ainsi le temps de gestion des casiers.

Couvre-visage

- Le port du couvre-visage sera obligatoire pour les élèves de 5^e et de 6^e année lors des déplacements.
- Dès le 27 août, ces élèves devront arriver à l'école avec leur couvre-visage.
- Il est de la responsabilité du parent de fournir cet effet scolaire.
- Si pour un motif exceptionnel, un enfant a oublié le sien, l'école pourra lui en fournir un.
- Prenez note qu'il est permis pour tous les élèves de l'école de porter le couvre-visage, mais *obligatoire* pour les élèves du 3^e cycle.

Déplacements

- Les déplacements ont été revus de manière à éviter que des groupes se croisent.
- La distanciation de 1 mètre devra être respectée entre les groupes.
- Des affiches sont disposées à différents endroits pour rappeler visuellement l'ensemble des consignes sanitaires à respecter (toilettes, tousser dans son coude, respect du 2 m, lavage des mains, etc.).

Récréations et dîners

- L'horaire, l'organisation ainsi que les zones de jeux ont été revus.
- Chaque groupe-classe sera attribué à une zone aux récréations et les élèves joueront entre eux.
- Chaque groupe-classe dînera à la cafétéria, distancié et en 3 dîners. La cafétéria sera désinfectée entre les groupes.

Questions

Nous vous invitons à consulter le site officiel du gouvernement : quebec.ca/rentree